

## Lettre Infos du SNUipp-FSU 66 du lundi 3 octobre 2022

**La blague de la semaine** : auditionné par les députés de la commission Education de l'Assemblée nationale sur la rentrée, voici la réponse du DGESCO sur le risque d'un manque de remplaçants (TMB) du fait de la nomination de nombre d'entre eux sur des postes fixes dès la rentrée,

**« Je ne sais pas quel nombre [de remplaçants] est déjà dans les classes »**

Edouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire, 21/09/2022

Comme quoi, les fondamentaux en maths ne sont parfois pas acquis par certains hauts fonctionnaires !

### Sommaire :

- prime REP/REP+ pour les AESH, PSyEN, CPC Enseigner à l'étranger
- Enseigner à l'étranger
- Rencontre avec le DASEN
- Rendez-vous de carrière : avis final, comment contester mon évaluation ?
- Université d'automne du SNUipp-FSU
- Les RIS du SNUipp-FSU 66 : dates et lieux
- Infos administratives
- Adhérer au SNUipp-FSU

### Prime REP/REP+ : victoire !

Lors de la première réunion au ministère sur l'attractivité et la revalorisation du métier d'enseignant, le ministre confirme que la prime REP/REP+ sera bien versée aussi aux AESH!

AESH, PsyEN, CPC : nous venons d'obtenir pour tous et toutes la prime REP/REP+, une revendication de la FSU et du SNUipp-FSU !

### Partir enseigner à l'étranger : le SNUipp-FSU vous renseigne !



Comme les années précédentes, le SNUipp-FSU organise **un webinaire** à destination des collègues intéressés par une demande de poste à l'étranger :

le **mercredi 12 octobre 2022 de 13h30 à 15h30**.

Vous voulez en savoir plus sur les différentes possibilités qui existent pour partir enseigner à l'étranger ?

Participez à ce Webinaire !

Vous pourrez aussi poser des questions d'ordre général dans le chat (les questions trop individuelles seront traitées par mail les jours suivants).

**[Pour s'inscrire à cet événement, c'est par ici](#)**

## Rencontre avec le DASEN : le compte-rendu



*Les représentants du SNUipp-FSU 66 ont rencontré le DASEN et le secrétaire général ce mardi 27 septembre 2022. C'était l'occasion de faire remonter des situations que vous nous avez signalées lors de visites d'écoles ou en nous contactant directement. Voici le compte-rendu de cet entretien*

### *Ouvertures de rentrée*

Depuis le CTSD de rentrée, deux écoles qui ont bénéficié d'une ouverture de classe à la rentrée ne fonctionnaient pas encore avec un enseignant à temps plein sur cette nouvelle classe. Nous avons demandé que la situation soit régularisée.

*Le DASEN nous a répondu que les deux ouvertures supplémentaires avaient effectivement posé problème mais que la situation était maintenant réglée.*

### *Prime REP+*

- De très nombreux collègues nous ont fait part de leur grand mécontentement au sujet de **l'attribution de la part variable de la prime REP+**. En effet, les enseignantes et enseignants en REP+ ont vu apparaître (ou pas) une ligne supplémentaire sur leur bulletin de salaire durant l'été. Ceci évidemment sans être prévenus et en connaître les critères d'attribution.

Après avoir rappelé que le SNUipp-FSU demande une rémunération indiciaire plutôt qu'indemnitaire et à défaut la même prime pour tous les enseignantes et enseignants en REP+, nous avons exigé que les collègues connaissent les critères d'application de cette part variable.

*Le DASEN nous répond qu'il y a eu une harmonisation académique sur les critères d'attribution de cette part variable. Le même montant a été attribué aux collègues d'une même école et la participation aux dispositifs comme « devoirs faits », « vacances apprenantes » était prise en compte.*

Nous avons dénoncé le fait que l'attribution d'une prime dépende de la participation à des dispositifs hors obligations de services et hors temps scolaire. Quid des femmes ou des jeunes enseignants-parents qui n'auraient pas de temps supplémentaire à accorder à leur métier ? Il s'agit bien là d'une discrimination que nous ne pouvons pas accepter.

### *Animations pédagogiques*

- Nous avons dénoncé une **inscription sur GAIA trop compliquée et chronophage**, pour des formations obligatoires qui plus est.

*Le DASEN nous répond que c'est la première année de mise en place et que les outils proposés par les conseillers pédagogiques aident les enseignants. L'inscription collective n'est plus possible car ce ne sont pas des formations à public désigné.*

Nous lui répondons qu'il n'y a pas de grande différence entre « formation imposée » et « formation à public désigné », le résultat est le même, les enseignants ne l'ont pas choisie !

- Nous avons aussi soulevé le fait que les codes d'inscriptions ne soient pas envoyés le même jour. Un certain nombre de collègues s'est retrouvé devant des sessions de formation pleines, sans possibilité de s'inscrire.

**Nous avons demandé que les codes soient envoyés à tous les enseignants au même moment et surtout sur leur boîte mail professionnelle.** Cette démarche personnelle ne doit pas passer par la directrice, engageant sa responsabilité.

### **- Utilisation des heures de pré-rentrée et de Pentecôte dans les animations pédagogiques.**

L'administration utilise cette année ce total de 12 heures pour répondre aux commandes ministérielles de formation sur le harcèlement et la laïcité.

Nous avons fait remarquer que jusqu'à maintenant, le fait que certains IEN ne demandent pas de retour formel sur l'utilisation de ces journées était une forme de reconnaissance du travail invisible fourni par les enseignantes et enseignants, bien au-delà de leurs horaires réglementaires. Le fait d'utiliser ces heures, qui plus est en les mêlant aux 18 heures d'animations pédagogiques, jette un peu plus le trouble chez les collègues, et rajoute du travail. Nous demandons que ces 12 heures restent à la disposition des équipes enseignantes, car les textes le permettent.

Concernant la journée de solidarité, la note de service correspondante ([N°20056182 du 7/11/2005](#)) indique :

- « la date de cette journée sera déterminée dans le 1<sup>er</sup> degré par l'inspecteur de l'EN après consultation du conseil des maîtres »
- « il prendra la forme d'une concertation supplémentaire sur le projet d'école »

*Quand notre administration ne respecte pas les textes réglementaires ...*

Nous en avons profité pour rappeler au DASEN que **la participation aux RIS est encore un droit**. Cette participation peut se faire sur toute animation pédagogique, plan quelconque ou non. Nous avons réitéré notre demande de laisser la possibilité de ne s'inscrire qu'à certaines animations pédagogiques et d'avoir la possibilité d'indiquer notre participation aux RIS directement dans GAIA. Cela nous économiserait un courrier d'information de participation et faciliterait la vie des collègues formatrices et formateurs qui doivent gérer les présences aux animations pédagogiques. *Cette demande est encore refusée par le DASEN.*

### **PIAL et gestion des personnels AESH :**

- Nous avons fait remonter le problème de **collègues qui sont désignés pour assurer la coordination d'un PIAL**, sans en être d'accord. Or le Vademecum PIAL stipule bien :

*« Dans le premier degré, le coordonnateur de PIAL est un directeur d'école qui peut être déchargé d'un quart de temps ou bénéficier d'indemnités pour mission particulière (IMP) quand le nombre d'élèves suivis est réduit. Il est nommé par l'IA-DASEN sur proposition de l'IEN-CCPD. Il est recruté pour ses compétences organisationnelles et relationnelles **sur la base du volontariat**. »*

- Notre département compte 47 PIAL : 14 en second degré, 16 dans le premier degré et 17 inter-degrés. La coordination du PIAL est assurée par un personnel du premier degré sur une vingtaine de PIAL. Les PIAL comprennent de 9 personnels AESH à 35.

- Le SNUipp-FSU 66 revendique que chaque coordonnateur de PIAL bénéficie de temps de décharge spécifique pour assurer cette mission.

- Depuis cette rentrée scolaire, la **gestion des AESH titre 2** de l'ensemble de l'académie est assurée par la DSDEN 66. Nous demandons que les personnels AESH de l'académie soient informés de ce changement et surtout des changements que cela va induire pour elles et eux, comme par exemple la demande d'autorisation d'absence.

*Le secrétaire général nous répond que la DSDEN 66 est maintenant le seul employeur des personnels AESH de l'académie et qu'elle en assure la gestion administrative et financière. Les demandes d'autorisations d'absences seront toujours à formuler dans son département. L'autorisation sera donnée par le département pour les situations « classiques » et par la DSDEN 66 pour les plus « délicates ».*

### **Collègues entrants dans le métier**

- Compte-tenu de la charge de travail spécifique à leur situation, nous avons demandé que les collègues alternant.es (qui préparent le concours en plus de la classe) et les PES (qui sont pour certains en formation à la FDE

2 jours par semaine) puissent se réappropriier ces heures d'APC en fonction des besoins de l'école (APC ou non), ou de leurs propres besoins (besoin d'organiser des rencontres avec son/ses tuteurs).

*Le DASEN refuse cela pour les PES mais va étudier la question pour les alternants.*

**Nous rappelons notre ici notre consigne de réappropriation de ces heures d'APC pour tout le monde !**

- Nous demandons la parution du **rapport de jury du CRPE 2022** de l'académie de Montpellier. Les étudiants attendent ce document car il présente les points forts, les points faibles du concours 2022 ou encore les attendus du jury.

*Réponse du DASEN : nous le mettrons à disposition dès sa parution, deuxième quinzaine d'octobre selon le DASEN.*

### ***Mouvement des personnels***

Nous avons exigé que le mouvement se déroule dans de meilleures conditions que l'année dernière. Une anticipation doit vraiment avoir lieu et toutes les opérations doivent être terminées avant les vacances.

*Le DASEN nous répond que ce travail est en cours et qu'une semaine a déjà été « gagnée » par rapport à l'année dernière.*

Espérons que cette semaine ne soit pas remise en question et nous indiquons que les opérations du mouvement doivent être encore plus avancées.

### ***Avancements***

Le SNUipp-FSU 66 a fait remonter au DASEN deux points qui posent problème concernant les promotions à la classe exceptionnelle :

- les textes règlementaires prévoient 70% de promus au vivier 1 et 30% au vivier 2. Pour 2022, ces quotas ne sont pas respectés (respectivement 59 et 41%).

*Pas de réponse pour le moment...*

- De plus, il semblerait que des collègues partants en retraite au 01/09/2022 aient été promus, ce qui serait à la fois inutile mais priverait les suivants sur la liste d'un avancement ! Nous communiquerons sur ce point rapidement.

## **Rendez-vous de carrière : que faire si je ne suis pas d'accord avec l'avis final du DASEN ?**



**La notification de l'appréciation finale** du DASEN a été envoyée aux collègues concernés autour du 15 septembre.

***Je ne suis pas d'accord avec mon évaluation ?***

***Je peux déposer un recours !***

### **Les modalités de recours :**

- Il faut demander la révision de son appréciation finale dans un délai de **30 jours** francs suivant sa notification en envoyant un recours gracieux.



- En cas de réponse défavorable ou d'absence de réponse dans un délai de 30 jours, il faudra alors saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de **30 jours**.

**Nous invitons les collègues à nous contacter. Nous vous accompagnerons dans votre démarche de recours en vous fournissant les modèles de lettres à adapter à votre situation !**

## Université d'automne du SNUipp-FSU : l'équipe des P.O à l'organisation

*Moment fort de rencontres et d'échanges entre la profession enseignante et la recherche, la 21e Université d'automne du SNUipp-FSU aura lieu les 21, 22 et 23 octobre prochains à Port-Leucate, avec comme grand témoin **Philippe Meirieu**.*

L'Université d'automne propose un programme riche avec des conférences variées : Jacques Bernardin sur les apprentissages fondamentaux, une table ronde sur la littérature jeunesse, l'école inclusive et ses contradictions avec Grégoire Cochetel, l'extrême-droite et l'école avec Françoise Dumont. Seront traitées également les questions de coopération et d'évaluation, de la maternelle, de la relation école-famille, du rapport à l'écrit, les mathématiques, la géographie, l'EPS, la formation à l'esprit critique.

## Les Réunions d'Infos Syndicales du SNUipp-FSU 66



**VENEZ VOUS INFORMER,  
ÉCHANGER, DÉBATTRE...**  
ENSEMBLE, FAISONS  
VIVRE NOS DROITS



Retrouvez toutes les explications sur la participation aux RIS sur notre site Internet en cliquant [ici](#).

Rappel des dates de la première série de RIS du SNUipp-FSU 66.

- Mardi 27 septembre à partir de 17h30 : *ELEM J. Ferry Thuir*
- Vendredi 30 septembre spéciale retraite à partir de 14h00 : *ELEM Panchot Annexe Canohès*
- Mardi 4 octobre à partir de 17h30 : *ELEM V. Hugo Perpignan*
- Mercredi 5 octobre à partir de 9h00 : *MATER L. Massé Perpignan*
- Jeudi 13 octobre à partir de 17h30 : *ELEM J. Zay Rivesaltes*
- Mercredi 12 octobre à partir de 9h00 : *Bourg Madame*
- Mardi 18 octobre à partir de 17h30 : *Argelès*
- Mardi 8 novembre à partir de 17h30 : *Prades*
- Jeudi 17 novembre à partir de 17h30 : *Cabestany*
- Mardi 22 novembre à partir de 17h30 : *Toulouges*

- Jeudi 24 novembre à partir de 17h30 : Céret
- Mardi 29 novembre à partir de 17h30 : Perpignan

## Les informations administratives



### CAPPEI session 2023

*Par la voie de l'examen :*

inscriptions sont ouvertes du 21 septembre au 21 octobre 2022 sur [CYCLADES](#)

*Par la voie de la VAE :* inscriptions sont ouvertes du 21 septembre au 21 octobre 2022.

Toutes les infos sur Accolad, [accès direct ici](#).

## Adhérer au SNUipp-FSU 66 dès maintenant



- Parce qu'un jour, les collègues du SNUipp-FSU 66 vous ont donné **une info**, un conseil, **vous ont accompagné.e** lors **d'une audience**, ont soutenu **vos démarches** auprès de l'administration.

- Et parce qu'un jour, **d'autres collègues** en auront peut-être besoin.

- Parce que **vos représentant.e.s du SNUipp-FSU 66** sont des collègues qui partagent les mêmes interrogations que vous.

- Parce que vous pensez que le SNUipp-FSU 66 a besoin d'être renforcé pour **défendre le service public d'éducation** en toute indépendance grâce aux seules cotisations de ses adhérent.e.s.

- Parce que le SNUipp-FSU, c'est un syndicalisme de **propositions** mais aussi qui sait **(se)mobiliser**.

- Parce que comme d'autres droits, **le droit syndical** n'est jamais définitivement acquis et qu'il mérite d'être préservé.

**Parce que vous pensez qu'ensemble on est plus forts, rejoignez-nous !**

Pour enlever dès maintenant une tâche de la liste des choses à faire à la rentrée, adhérez dès maintenant au SNUipp-FSU 66 pour 2022/2023 !

Plus nombreux et nombreuses, plus fort.es ! **Vous comptez sur nous, nous comptons sur vous !**

Je renforce le collectif du premier syndicat des écoles au niveau national ainsi que dans les Pyrénées-Orientales !

☞ [Pour ces raisons et bien d'autres, rejoignez le SNUipp-FSU 66 pour 2022-2023 !](#)

[Se \(re\)syndiquer au SNUipp-FSU !](#)

Le **SNUipp-FSU 66**, c'est une équipe de 10 militant-es, collègues enseignant.es dans le département



et en Andorre, déchargé-es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils et elles l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué-es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du **SNUipp-FSU 66**, c'est de pouvoir compter sur ses militant.es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué-es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

**Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.**

[Je me syndique](#) 



**Pour nous suivre et nous contacter:**

E-mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)

Site internet du 66: <http://66.snuipp.fr/>

Site internet national : SNUipp-FSU National: <http://www.snuipp.fr>

Adresse: 18, rue Antoine Condorcet 66000 Perpignan

Permanences les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h

Téléphone: 04.68.50.78.44

 [snuippfsu66](#)  [@snuipp66](#)  [SNUipp-FSU 66](#)

***Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**